

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **19 mai 2014**

Décision n° **B-2014-0060**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Travaux de restructuration de la station relais d'eau potable de Darcieux - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2013-21

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 12 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, M. Crimier, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Desbos.

Absents excusés : M. Rousseau (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : MM. Barral, Vesco.

**Bureau du 19 mai 2014****Décision n° B-2014-0060**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Travaux de restructuration de la station relais d'eau potable de Darcieux - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2013-21**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La station relais Darcieux, construite dans les années 1970, est un ouvrage technique qui participe à la distribution de l'eau potable par surpression des volumes nécessaires vers les zones de distribution aval :

- les quartiers hauts de Saint Genis Laval (étage Côte Lorette),
- les communes d'Irigny et Vernaison (étage Montcorin),
- la Commune de Charly est alimentée depuis le quartier haut de Saint Genis Laval,
- une sécurisation de l'alimentation du Syndicat mixte eau potable Rhône Sud.

Cette station a évolué au fil des objectifs qui lui ont été assignées et les organes hydrauliques et canalisations ont été disposés au cours du temps dans les espaces disponibles, rendant leur accès très difficile et augmentant d'autant le temps d'intervention et donc le risque de coupure en eau potable des abonnés.

Dans le cadre de l'étude de sécurité menée en 2005 par la direction de l'eau, il a été identifié que les interventions pour réparation sur les éléments hydrauliques (pompes, vannes, etc.) présentent des délais susceptibles d'engendrer un risque pour le maintien de l'alimentation en eau potable des abonnés situés en aval.

Au même titre, cette étude a montré la vulnérabilité de ce bâtiment pour les intrusions de personnes non autorisées.

Enjeux du projet :

- simplification et restructuration de la station pour faciliter l'accès aux organes hydrauliques,
- analyse prospective/dimensionnement des pompages pour répondre aux besoins futurs,
- simplification des tracés intérieur et extérieur des canalisations,
- automatisation de ces équipements,
- sécurisation du bâtiment et de ces abords.

Ces travaux de restructuration de la station relais d'eau potable de Darcieux ont fait l'objet d'un marché n° 2013-21, notifié le 24 janvier 2013 au groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES-PETAVIT/INEO/CARRION TP pour un montant de 862 897 € HT.

L'ordre de service n° 2 de démarrage des travaux a été notifié au groupement d'entreprises le 18 avril 2013. Le délai des travaux était fixé à 10 mois.

La modification de l'implantation des canalisations au sous-sol de la station nécessite la démolition d'une partie des massifs béton existants devenus inutiles, et la mise en œuvre de nouveaux massifs de butée au droit des tés, des changements de direction, des déviations, des réductions de section des canalisations, etc.

2 sondages au pénétromètre dynamique ont été réalisés le 23 avril 2012 à travers le dallage du sous-sol. Les résultats de ces 2 essais ont démontré la présence d'eau à 1 mètre 40 sous le radier de la dalle. En tout

état de cause, ce constat sur la présence d'eau n'a pas donné lieu à une méthode d'exécution des travaux de génie civil. Celle-ci ne présentait pas de complexité particulière. Ces travaux impliquaient la démolition du béton des massifs existants, le sciage de la dalle et le scellement des nouveaux massifs à réaliser à travers le dallage.

Il s'avère que depuis janvier 2014, des nombreuses et importantes venues d'eau, dont l'origine n'a pu encore être déterminée, ont été constatées. Il semble que cela provienne d'un afflux d'eau dû aux intempéries associé à un sous-sol drainant, favorisant aussi le passage et la rétention de l'eau sous le dallage du bâtiment.

Ces nouveaux éléments techniques portés à la connaissance de la maîtrise d'œuvre modifient le dimensionnement initial des massifs de butée avec un ancrage qui devra être envisagé à 1 mètre 50 dans le terrain naturel sous le dallage du sous-sol du bâtiment.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 67 187 €HT, porterait le montant total du marché à 930 084 €HT. Il s'ensuit une augmentation de 7,79 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 2013-21 conclu avec le groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES-PETAVIT/INEO/CARRION TP pour les travaux de restructuration de la station relais d'eau potable de Darcieux - Saint Genis Laval.

Cet avenant d'un montant de 67 187 €HT porte le montant total du marché à 930 084 €HT.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** totale correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable, individualisée sur l'opération n° 1P20O2106, le 16 avril 2012 à hauteur de 2 392 000 €TTC en dépenses à la charge du budget annexe des eaux.

**4° - Le montant à payer** sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 2313 - opération n° 1P20O2106.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mai 2014.**